



Traveau pour rejoindre appartement et cave

Par **totorux**, le **04/03/2011** à **09:51**

Bonjour,

Je viens d'acheter récemment un appartement en rez de chausser, avec un cave situer juste en dessous.

Les deux on la même superficie.

Je souhaiterais effectuer une ouverture dans le plancher de l'appartement afin de pouvoir accéder plus facilement a la cave (qui actuellement est accessible via l'extérieur) et je voudrais transformer une partie de celle ci en chambre ou en pièce de loisir.

Le syndique bénévole m'indique plusieurs chose pour le moment:

- qu'il faudra surement faire appèle à un architecte (se que je peux comprendre et qui me parait normale)
- qu'il faut l'accord de la copropriété (normale)
- et que ses travaux vont impacter mon nombre de millième dans les part de la copropriété. Et là ban je sais pas. J'en avais parler à la mère d'un ami qui travaille dans l'immobilier et qui m'a dit que cela était erroné.

Y a t'il des textes de lois qui se rapporte a cela ? si oui lequel ?

Est ce que cela est indiqué dans le règlement de copropriété ?

Merci de vos réponses.

Benoit